

## DOSSIER : INÉGALITÉS, ELLES GAGNENT DU TERRAIN !



### ET AUSSI...

- + COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ
- + QUEL PLAN POUR LE TRAVAIL DU 21E SIÈCLE ?
- + LE VRAI/FAUX SUR LA LOI TRAVAIL

# Éditorial

## L'État au service du Capital !

En présentant le projet de loi « *El Khomri* », le Gouvernement, soutenu par le patronat, engage une nouvelle offensive extrêmement brutale contre le monde du travail pour le remodeler en profondeur. Il ne s'agit pas uniquement pour ce gouvernement, à la solde des marchés financiers, d'abolir les statuts et les garanties collectives mais aussi de faire reculer, voire de casser l'idée même de solidarité, de résistance et de lutte. C'est pourquoi, les discriminations syndicales s'intensifient. Le ministère public, donc l'État, a demandé que soit requis des peines de prison ferme (9 mois) contre des syndicalistes de Goodyear pour avoir participé avec les salariés à des actions visant à empêcher la fermeture de leur usine...

Nous sommes bien à un moment de l'histoire où l'État, comme le décrit Pierre Bourdieu, dévoile sa deuxième face, celle « *de l'intégration aliénante, comme condition de la domination, de la soumission, de la dépossession* ».

L'explosion des inégalités (notre dossier)



© Jean-Paul Romani - phototheque.org

résulte de l'universalisation de l'insécurité sociale. Cette précarisation est une nécessité pour une économie mondialisée qui accroît ses profits en baissant la rémunération du travail par l'augmentation de celle du capital.

Le 8 mars, comme chaque année, se déroule la journée internationale de lutte pour le droit des femmes. Nous devons cependant constater que, là aussi, le chemin est encore long pour atteindre l'égalité.

Mais l'heure ne doit pas être au découragement, bien au contraire ! La lutte est urgente et possible. La CGT toute entière doit en être le moteur. Le mouvement

social est une des clés pour débloquer la situation. Un formidable élan citoyen se concrétise à travers les centaines de milliers de signatures pour la pétition « *Loi travail : non, merci !* ». Cette initiative à elle seule ne suffira pas. Déjà des **dates de mobilisation du monde du travail sont proposées par la CGT au mois de mars** : le 9 avec des rassemblements en territoire, le 10 à l'appel des retraités, le 12 contre la prolongation de l'État d'urgence et le 31 mars 2016 par une journée d'action interprofessionnelle. Faisons du mois de mars un mois de lutte pour le progrès et l'émancipation, soyons toutes et tous les acteurs de notre avenir ! —

## SOMMAIRE :

- 02 • Éditorial
- 03 • Compte personnel d'activité
- 04 • Sur le terrain : les salariés des Finances sont combatifs !
- 06 • Moi Sabra, française, d'origine algérienne, musulmane pratiquante et militante de la CGT
- 06 • Égalité professionnelle, responsabilité de l'employeur
- 07 • Inégalités : elles gagnent du terrain !
- 11 • Action sociale à Bercy : où en est-on ?
- 12 • Quel plan pour le travail du 21e siècle ?
- 12 • Plan ministériel Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)
- 14 • Le vrai/faux sur la loi Travail
- 15 • 51e congrès de la CGT à Marseille

## MENTIONS LÉGALES :

Directrice de la publication :  
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 55 82 76 66  
Fax : 01 55 82 76 69  
Courriel : finances@cgt.fr  
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

# Compte personnel d'activité (CPA)

**Le CPA regrouperait plusieurs droits existants sans en créer aucun supplémentaire. Qu'en est-il de ce dispositif, inclus dans le projet de loi El Khomri ? Son objectif est de répondre aux besoins de flexibilité des marchés, pour cela le CPA comprend plusieurs facettes.**

**I**l attache les droits uniquement à la personne et non plus à sa situation d'emploi (salarié, fonctionnaire, privé d'emploi,...). La ministre de la Fonction publique a annoncé qu'elle allait le mettre en œuvre.

**Des droits qui ne seront plus réputés acquis** et imposent une logique de moyens que le travailleur aura réussi à cumuler : chaque salarié se constitue et gère ses droits. Les droits étant générés par l'activité, les travailleurs qui ont une activité morcelée, précarisée seraient à la fois ceux ayant le plus de besoins et le moins de droits sur leur compte.

**Un autre principe est la fongibilité** qui permet de transférer des droits sur une autre ligne du compte. Cela revient par exemple à faire financer la formation par des congés ou des jours « RTT ». Le travailleur ne sera ainsi jamais véritablement libre et maître de son parcours professionnel puisque soumis à l'arbitrage patronal et à ses pressions. De plus, pour être fongibles des droits différents doivent être mesurés dans la même unité : le point. Or, nous savons ce qu'il advient des systèmes par points : la baisse de leur valeur. Ce risque n'est pas théorique, les droits n'étant pas garantis en valeur mais en volume.

**Le projet de CPA est un enjeu de société.** La logique qui le sous-tend considère chaque travailleur comme « acteur » et « maître » de son projet professionnel et de vie, alors que dans le même temps l'objectif principal affirmé du CPA est d'avoir à disposition une main d'œuvre mobile, formée, docile. Privé de garanties collectives, le salarié deviendrait l'acteur de sa propre précarité. Pour être réels, les protections et les droits doivent être garantis collectivement même s'ils sont affectés individuellement et ne pas dépendre du seul parcours individuel mais de la réalité de la situation du travailleur.

C'est pourquoi, il est grand temps d'imposer, par la lutte un Nouveau statut du travail salarié (NSTS) ainsi qu'une Sécurité sociale professionnelle, socles communs garants de la continuité et la progressivité des droits, par exemple :

- > droit à un CDI,
- > droit à la formation tout au long de la carrière débouchant sur une qualification reconnue et portable,
- > droit à une organisation du temps de travail respectant vie privée et vie professionnelle...

En clair, l'inverse du CPA voulu par Valls, Gattaz et compagnie. —



© Patrick Daxenbichler - Fotolia

## EN BREF...

### L'économie sociale et solidaire en plein boom

Cette façon d'entreprendre devient une sérieuse alternative à la brutalité du capitalisme, par ailleurs durablement en crise. Ses 200.000 entreprises emploient 12% des salariés du secteur privé et pèsent 10 % des richesses produites en France. Avec 50 % d'emplois en

plus que le secteur de la construction et 350 % de plus que l'agroalimentaire, ce secteur a grossi trois fois plus vite depuis 10 ans que le secteur privé traditionnel. A suivre avec attention.

# Sur le terrain : les salariés des Finances sont combatifs !

**En ce début d'année 2016, les coups pleuvent sur le monde du travail et la répression syndicale atteint son paroxysme en France. Casse du droit du travail, réduction des dépenses publiques et cadeaux au patronat ont encore été la boussole politique de ces premiers mois de l'année. Pourtant les salariés ne sont pas résignés et cela particulièrement aux Finances où de nombreuses mobilisations se sont développées ces dernières semaines. Qu'elles prennent la forme de journées de grève ou pas, qu'elles soient nationales ou locales, les initiatives se multiplient pour défendre les missions de service public, l'emploi, les salaires, les conditions de travail... Loin d'être abattus, les salariés des Finances sont déterminés à résister et faire valoir leurs revendications, en voici quelques exemples.**

## Fonction publique, continuons à nous battre pour notre pouvoir d'achat !

Le 26 janvier dernier à l'appel des organisations syndicales des trois versants de la Fonction publique, les agents des Finances ont été nombreux à répondre présents aux initiatives organisées afin de défendre le pouvoir d'achat des agents publics. Les salariés des Finances ont participé activement aux différentes manifestations. Les grévistes étaient nombreux. On comptait presque un quart des agents en grève dans nos ministères.

## La CGT aux Finances mobilisée pour défendre les libertés syndicales

Près de 80 initiatives, dans de nombreuses villes de France, ont eu lieu le 4 février pour dénoncer l'arbitraire patronal et condamner la violence sociale perpétrés à l'encontre des salariés. Ces initiatives ont rassemblé de nombreux participants : 10.000 pour l'Île-de-France et les régions limitrophes, 1.000 à Bordeaux, 500 à Nancy, 600 à Clermont-Ferrand, 1.000 à Toulouse, 600 à Grenoble, 200 à Poitiers, 200 à Évreux... Cela a été l'occasion de témoigner notre solidarité avec les Goodyear, exiger la relaxe pour nos camarades, aux côtés de ceux d'Air France et de toutes les victimes de la répression patronale pour demander justice dans une loi d'amnistie.

Le soutien de personnalités du monde de la culture, associatif, juridique et politique, d'artistes, démontre combien la question du droit de défendre son emploi, ses revendications touche largement l'opinion et interroge la démocratie.

## Lille : M. Eckert a goutté à l'accueil des Chti !



Le secrétaire d'État au budget s'est rendu dans le Nord, jeudi 25 février, pour rencontrer les volontaires du service civique à la Direction régionale des Finances

publiques du Nord. Un rassemblement était organisé par l'intersyndicale pour lui faire part de l'état détérioré des services. Une centaine de collègues étaient présents. Une délégation a été reçue par sa cheffe de cabinet. La CGT lui a rappelé les conséquences concrètes des suppressions d'emplois continues et demandé de revenir sur le dispositif scandaleux des services civiques à la DGFIP. « Rémunérés » 573 € pour 24h de travail par semaine, ils ont tous

été positionnés à l'accueil de grands centres des Finances publiques du Nord. Sans véritable formation et loin de « l'esprit » des services civiques, ce palliatif aux suppressions d'emplois est tout bonnement inacceptable !



## A Vierzon la mobilisation a payé !



A Vierzon, les agents des Finances publiques ont engagé un mouvement de grève reconvertible du 19 janvier au 26 février afin de réclamer des emplois.

Ils se sont battus pour le maintien d'un service public de proximité, de qualité, exercé dans des conditions de travail dignes. Après des semaines de mobilisations, de manifestations et d'interpellations d'élus et d'usagers, ils ont enfin pu être reçus au ministère des Finances où ils ont pu obtenir gain de cause sur le maintien d'emplois menacés et l'affectation d'emplois supplémentaires.



## Dans le Cantal, des agents de la CCRF agressés par des agriculteurs !

Le 26 janvier, un groupe de quelques dizaines d'agriculteurs a pénétré, de force, dans les locaux de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cantal (DDCSPP), prenant les agents de la CCRF pour cible. Après avoir entouré le bâtiment, ils ont utilisé une pioche et une barre de fer pour rentrer par effraction vers 11h30. En début d'après-midi, ils ont lâché des rats vivants et déposé des rats morts dans les couloirs. Deux jours plus tard, une agent de la DDCSPP a été mordue par un de ces rats, encore présent dans les bureaux. Face à la véritable agression et au danger qu'ils encourraient, les



personnels ont fait valoir leur droit de retrait, puis se sont rendus collectivement à la préfecture et ont demandé au préfet de tout mettre en œuvre pour assurer leur sécurité. La fédération des Finances CGT témoigne de toute sa solidarité avec les personnels et exige d'urgence que les pouvoirs publics garantissent immédiatement la sécurité de tous les agents, et prennent toutes les dispositions pour que les auteurs de ces exactions soient poursuivis.

## A Tarbes, les agriculteurs dégradent gravement le Centre des Finances publiques !

Mardi 23 février, une manifestation des agriculteurs a pris pour exutoire un certain nombre de bâtiments publics à Tarbes (Hautes-Pyrénées). Dernier sur la liste de leur colère, le centre des Finances publiques a été particulièrement touché. Alors que la surprise ne peut

pas être évoquée, (l'immeuble a été « visité » après la préfecture, le conseil départemental, la cité administrative...), aucune protection préventive des bâtiments n'a été engagée. Les dégâts sont importants, le traumatisme grave chez des agents

qui subissent eux aussi les effets des politiques gouvernementales régressives. Le syndicat CGT Finances publiques des Hautes-Pyrénées, avec l'ensemble des organisations syndicales a demandé au directeur qu'un dépôt de plainte soit déposé et le CHSCT a par ailleurs exercé son droit d'alerte, relevant l'inertie des pouvoirs publics en matière de protection des bâtiments et des personnels.



# Moi Sabra, française, d'origine algérienne, musulmane pratiquante et militante de la CGT

**Sabra a été une des actrices de l'action victorieuse des agents de la Caisse générale de la Banque de France en ce début d'année 2016. Cette dernière a dû renoncer à faire baisser les primes de rotation sur machine. Mais cette lutte a aussi porté sur l'avenir de la mission d'entretien des billets que la Banque de France veut privatiser, sur l'amélioration des conditions de travail, sur l'amélioration des carrières et de la promotion interne.**

**Sabra, peux-tu nous dire ce qui a changé en France depuis les attentats du 13 novembre ?**

Je suis française, née en France de parents français nés en Algérie, musulmane pratiquante, et parisienne depuis ma naissance. Comme la majorité du monde, le 13 novembre fût pour moi un moment tragique et horrible ! Depuis les attentats de Charlie hebdo, les musulmans de France sont pris à partie par ceux qui font l'amalgame entre musulman et terroriste. Depuis le 13 novembre, cet amalgame s'est amplifié. Plus rien n'est comme avant ! Les musulmans font peur, nous avons l'impression d'être des ennemis. Certains sont forts, mais beaucoup sont en souffrance et se doivent toujours de se justifier vis-à-vis de notre religion. Non, nous ne sommes pas des terroristes ! Non, nous ne sommes pas des ennemis ! Non, nous n'avons pas à nous justifier ! Nous sommes français, musulmans. Et, pourquoi en France, être français et musulman deviendrait incompatible ?

Le 13 novembre 2015, beaucoup de français musulmans sont morts aussi ! Tout le monde était visé ! Je pense que nous devrions plutôt nous unir pour être plus forts face aux réels ennemis, les terroristes, et prendre exemple sur certains pays où les différentes religions ne créent aucune différence. Je pense aussi que ces personnes ignorantes qui rejettent et dénigrent notre noble et belle religion, devraient plutôt s'informer sur la religion musulmane. Ils constateront alors d'eux même que non, nous ne sommes pas des terroristes ! Tout au contraire !

**Ces attentats n'ont-ils pas servi les discours de haine ?**

Personnellement, je ne suis pas impactée ! Je vis à Paris, je travaille à la Banque de France. Mais pour ceux qui habitent dans certains quartiers ou dans certaines campagnes, c'est l'exclusion assurée ! Déjà que pour beaucoup, avoir un nom ou un prénom à connotation arabo-africaine est réhhibitoire, alors là, inégalité,



discrimination, ségrégation sont assurées ! Résultat, des français musulmans rejetés par leur propre pays, et une montée de la haine entre tous ! Ce ne sont pas les valeurs que représente la République française : notre devise, liberté, égalité, fraternité, pour tous sans exclusion ! Respectons cette devise qui nous est chère et qui fait de notre pays, la France que nous aimons tous ! —

## Egalité professionnelle, responsabilité de l'employeur

Où en sommes nous, à Bercy, de la responsabilité de l'employeur en matière d'égalité professionnelle ? Et bien nulle part ! Les négociations se sont terminées en février 2015 par un véritable fiasco\*. Depuis, la CGT n'a cessé de demander la réouverture de

véritables négociations engageant les ministres de Bercy. Une timide initiative du secrétariat général est prise en convoquant, en bilatérale, les organisations syndicales du ministère. Pour la CGT cela sera le 17 mars. La CGT est et restera à l'offensive pour défendre le droit des

femmes ! Dans ce contexte, la CGT lance une grande campagne pour l'égalité professionnelle\*.

\* Plus d'informations sur notre site ([www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr)) rubrique « Vie des agents » > « Égalité professionnelle ».

# Inégalités : elles gagnent du terrain !

**Un vent étrange souffle sur le monde, un vent arrivé il y a quelques temps déjà jusqu'à nos contrées. Pas très fort au début, mais régulier, puis de plus en plus soutenu, il se fait maintenant plus pressant. Chacun d'entre nous le ressent désormais, au point que journaux (certains, en tous cas) et organismes divers (think tanks, instituts privés et publics) commencent à l'étudier sérieusement. Déjà une grande partie de la population est touchée par ce phénomène, qui ne doit rien pourtant aux caprices de la météo, ni au réchauffement climatique : le retour et l'aggravation tempétueuse des inégalités. Ce vent ne se contente pas de nous ralentir, il nous pousse fortement en arrière !**

**D**iverses études sérieuses s'en alarment, les chiffres tombent, inquiétants, bien au-delà de ceux du chômage, pourtant déjà un signe fort tant le travail est placé au centre des valeurs de notre société.

Les conséquences de cette progression sont énormes, pour les premiers touchés bien entendu, mais également pour l'ensemble de la société et pour la démocratie elle-même. La très forte percée du vote d'extrême-droite aux dernières élections régionales en est une, visible, qui devrait faire réfléchir autrement nos « élites » ! « Car il y a, dans la vie des pauvres, des entraînements, des malheurs et des

*fatalités que les riches ne comprennent jamais, et qu'ils jugent comme les aveugles des couleurs.* » (George Sand)

Les inégalités, dans tous les domaines ont toujours été justifiées par les choix individuels, les comportements, les volontés des victimes à les construire et s'y complaire. Elles seraient donc les uniques responsables de leurs malheurs.

Et, c'est ainsi qu'après avoir créé ces inégalités, dans le but d'asseoir sa domination, de classe, de race ou de sexe, le « dominant » doit faire disparaître cette domination pour mieux la perpétuer, en reportant la cause et la responsabilité sur la victime. C'est, comme le reprend

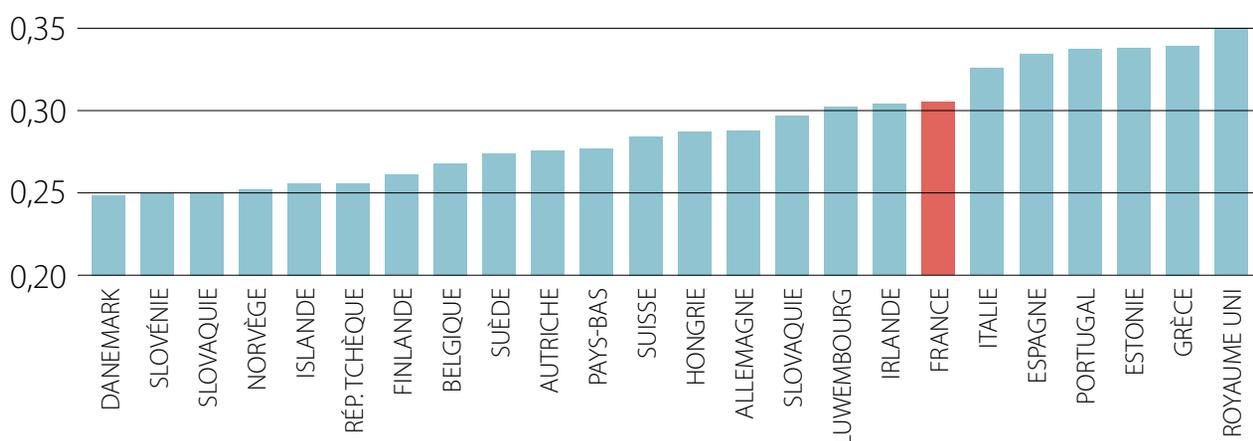
l'observatoire des inégalités sur son site ce qu'explique dans son ouvrage Bernard Lahire, professeur de sociologie à l'école normale supérieure de Lyon.

## Légitimer les dominants et les vainqueurs de toutes sortes

Ne plus trouver d'excuses aux victimes des inégalités, les culpabiliser c'est à cela que s'emploient aujourd'hui tous ceux, de tous bords qui se sont, de manière bien pratique autoproclamés nos « élites ». Leur imagination en la matière semble sans borne : « si j'étais chômeur,

## NIVEAU DES INÉGALITÉS DE REVENUS EN EUROPE 2013

Coef de Gini (0 équivaut à une égalité parfaite de revenus et 1 au fait qu'une seule personne possède tout) - source OCDE



*je n'attendrais pas tout de l'autre, j'essaierais de me battre d'abord* », comme le proclame notre fringant ministre Emmanuel Macron qui a l'air d'en savoir énormément sur le chômage. C'est, dans un domaine différent, quoique traitant là-aussi de l'inégalité, l'argument que s'entendaient opposer les femmes qui venaient se plaindre de violences dans un commissariat. Ne l'avaient-elles pas un peu cherché, de part leur comportement, leur attitude, leurs vêtements ?!

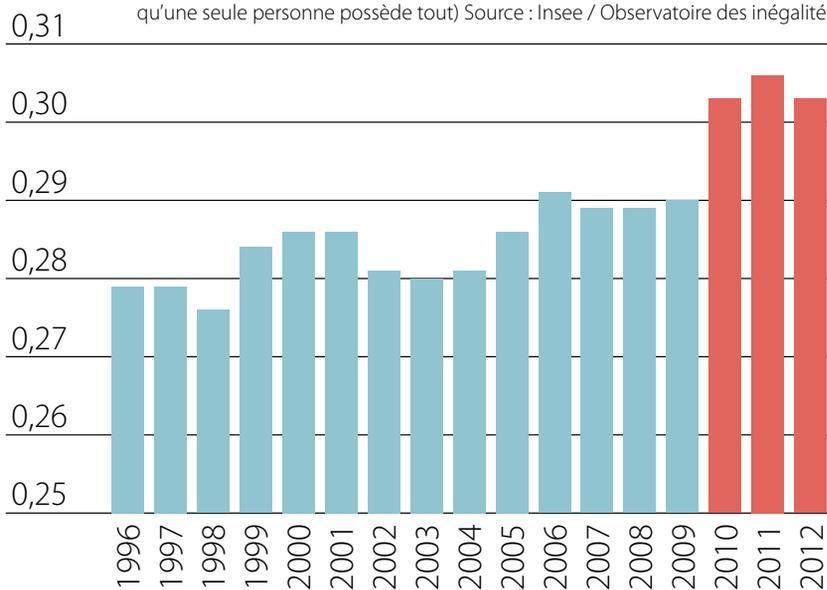
Il s'agit bien là d'une extrême violence faite aux victimes, salariés, travailleurs et travailleuses immigrés, femmes, jeunes, chômeurs, cadres... Toutes et tous se voient opposer le même argument : si leur situation s'aggrave, si leur vie leur semble moins enviable qu'avant (ou que celle des autres), s'ils se sentent victimes d'inégalités (que tout le monde peut pourtant parfaitement constater), c'est d'abord et avant tout de leur faute et pas celle d'un système.

Et, la liste des victimes et des inégalités est longue et non-exhaustive, mais on lui trouve un dénominateur commun : en matière économique du moins, elle « recrute » quasi-exclusivement dans le peuple, au sens large, y compris ce que l'on appelle communément la « *classe moyenne* ». Au delà, circulez, l'entre-soi se mérite !

Aujourd'hui, l'inégalité la plus immédiatement visible, celle qui contribue, dans un environnement où l'argent constitue l'unique valeur, la seule reconnaissance, à faire de sa vie un facteur d'exclusion, si ce n'est un enfer, c'est celle devant la pauvreté. Car si les inégalités de toutes sortes progressent, comme des études récentes de l'Insee le montrent, la pauvreté elle aussi augmente de façon conséquente. Et si elle ne frappe pas tout le monde de la même façon, s'acharnant sur les « déjà » pauvres, elle touche aujourd'hui la classe moyenne. Cette dernière se sent tirée vers le bas et voit son niveau de vie se rapprocher et se confondre avec les classes populaires dont elle croyait, à tort, s'être éloignée de façon durable. On assiste ainsi, comme le démontre une enquête de France Stratégie à un renforcement du poids des revenus les plus bas. Ce déclin de la « *classe moyenne* », amorcé en 2009, semble être une tendance sur le long terme. Plus de pauvres,

### ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS DE REVENUS EN FRANCE (1996/2012)

Coef de Gini (0 équivaut à une égalité parfaite de revenus et 1 au fait qu'une seule personne possède tout) Source : Insee / Observatoire des inégalités



## Jamais les inégalités n'ont été aussi grandes

C'est en substance ce que déclarait il y a moins d'un an le Secrétaire général de l'OCDE. Dans son rapport, l'organisation indiquait que, depuis le milieu des années 80, les inégalités n'ont cessé de se développer. Et ça n'est pas sans raison puisque c'est dans cette période que les gouvernements occidentaux ont entamé une vague, toujours en cours, de dérégulation, d'amoindrissement des systèmes sociaux, de privatisations, etc...

Et, si les inégalités sont un facteur de destruction de la cohésion sociale, le rapport précise qu'elles sont aussi pénalisantes pour la croissance. Les pays dits développés auraient ainsi perdu l'équivalent de 4,7 points de croissance cumulée entre 1985 et 2005. Pour rompre avec cette logique, l'OCDE préconise d'accroître la participation des femmes au marché du travail, de promouvoir l'emploi et un emploi de qualité, de développer l'éducation et les compétences et

mettre en place une politique de redistribution efficace. Toujours dans ce rapport, l'organisation indique que la France a été le 3e pays (sur les 34 de l'OCDE) en terme d'accroissement des inégalités entre 2007 et 2011. En sachant maintenant que le Gouvernement actuel a amplifié ces politiques inégalitaires, il y a fort à craindre pour l'avenir si nous ne réagissons pas de toute urgence et fortement.

et des pauvres de plus en plus pauvres, la richesse se retrouve chez les riches, eux de plus en plus riches (voir encadré) !

Cette inégalité devant la richesse, (ou devant la pauvreté selon là où l'on se situe) entraîne de fait d'autres, tout aussi insupportables.

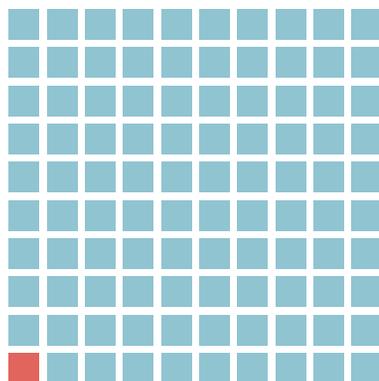
## Précarité, solitude, et temps partiel

Têtes de liste de ce triste palmarès, en première ligne en matière d'inégalité et de pauvreté, pauvres parmi les pauvres pourrait on dire, victimes dans presque tous les domaines, on trouve aujourd'hui comme hier, les familles appelées pudiquement « *monoparentales* ». Elles sont le plus souvent composées de jeunes femmes seules accompagnées d'un ou plusieurs enfants.

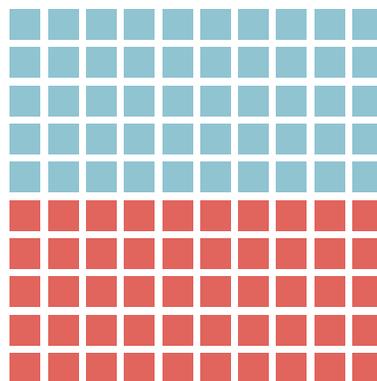
Au delà, souvent d'accidents personnels très tôt survenus dans leur jeune vie, parfois du fait de la pauvreté subie dans leur enfance à divers titres, celles-ci cumulent en quelque sorte tous les inconvénients liés à leur statut de jeune, de femme, de salariée ou privée d'emploi, contraintes de faire contre mauvaise fortune bon cœur d'une situation qu'elles n'ont pas choisie. C'est parmi ces jeunes femmes, que se rencontre une partie importante de ce nouveau « *sous prolétariat* », victimes à la fois du travail décalé et/ou dominical, acceptant toute heure supplémentaire même mal payée, vivant dans des logements trop chers et trop petits, doublement victimes du libéralisme et du machisme d'une société qui les rejette pour mieux en abuser.

Mais, les inégalités liées au sexe ne concernent pas que la population féminine la plus économiquement et socialement faible. Si l'on étudie l'accès des femmes, quel que soit leur âge, aux postes à responsabilité, dans le secteur privé comme dans le public, sans oublier le secteur associatif (et même syndical) on

1 % DE LA POPULATION MONDIALE DÉTIENT



50 % DES RICHESSES MONDIALES



SOURCES : CRÉDIT SUISSE / OXFAM

ne peut que constater la rudesse et la longueur du chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre l'égalité avec les hommes, à compétences et diplômes équivalents. Quant à celles qui ont réussi à franchir tous les écueils qui ont pu entraver leur parcours, elles se heurtent, in fine encore trop souvent au fameux « *plafond de verre* », transparent mais parfaitement étanche !

Les jeunes sont aussi particulièrement touchés. 34,1 % des 15/25 ans sont en situation de précarité soit 1,7 millions sur les 4,9 millions d'actifs (Observatoire des inégalités). La précarité les frappe très lourdement et ne cesse de progresser ce qui fait souvent dire aux jeunes qu'ils sont une génération sacrifiée.

## La sélection des élus

Si les inégalités sont flagrantes entre les sexes, avec une très nette propension à toucher les femmes, elles ne frappent pas non plus au hasard des catégories sociales. Si l'on s'en tient au taux de pauvreté, on constate que la moitié des pauvres sont ouvriers ou employés, femmes et hommes confondus. Et dans les entreprises de services aux particuliers, emplois majoritairement occupés par des femmes, ce taux atteint même 24 %, un quart des salariées de ce secteur ! Et, si on intègre les retraités dans la catégorie

qu'elles et ils occupaient en activité, on relève alors un taux de deux tiers de pauvres chez les ouvriers et employés.

Mais ces inégalités ne concernent pas uniquement le pouvoir d'achat et le niveau de vie. On les retrouve également, presque parfaitement décalquées dans la représentation politique de nos dirigeants. Combien de politiques issus de classes populaires ? Combien d'ouvriers et d'employés à l'Assemblée nationale ? On touche sans doute ici la limite de la politique des quotas : qui les décide, et pourquoi ? Quelques femmes, oui mais issues d'une certaine « *fratrie* ». On ne va tout de même pas se mélanger ! Le monde des décideurs peut bien tolérer quelques décideuses, politiques et économiques, issues de la « *société civile* » mais venant des mêmes écoles.

## Une hausse continue et régulière

« *Après plusieurs décennies d'augmentation des inégalités (...) les économistes doivent donc produire une théorie nouvelle pour rendre compte de cette tendance nouvelle, dans un but de connaissance, mais aussi afin de savoir si on doit s'attendre à ce que cette tendance se corrige toute seule ou si les inégalités sont vouées à augmenter*

*sans limite, comme le pensait Marx* » (A. Parienty, in Alterecoplus, 02/2016) Cette tendance, si peu de Français peuvent encore l'expliquer, beaucoup la vivent, douloureusement, au jour le jour. Pas un domaine qui ne lui échappe, pire, les correctifs, certes imparfaits mis en place au fil du temps se réduisent comme peau de chagrin. La santé elle-même est fortement impactée. Le vieil adage populaire qui déclare qu'il vaut mieux être jeune, riche et en bonne santé que vieux, pauvre et malade est, malheureusement, aujourd'hui tout simplement d'actualité.

Cotisations sociales, impôts, allocations toutes choses participant du lien social se voient ramener à leur plus bas niveau, aggravant les difficultés et les inégalités.

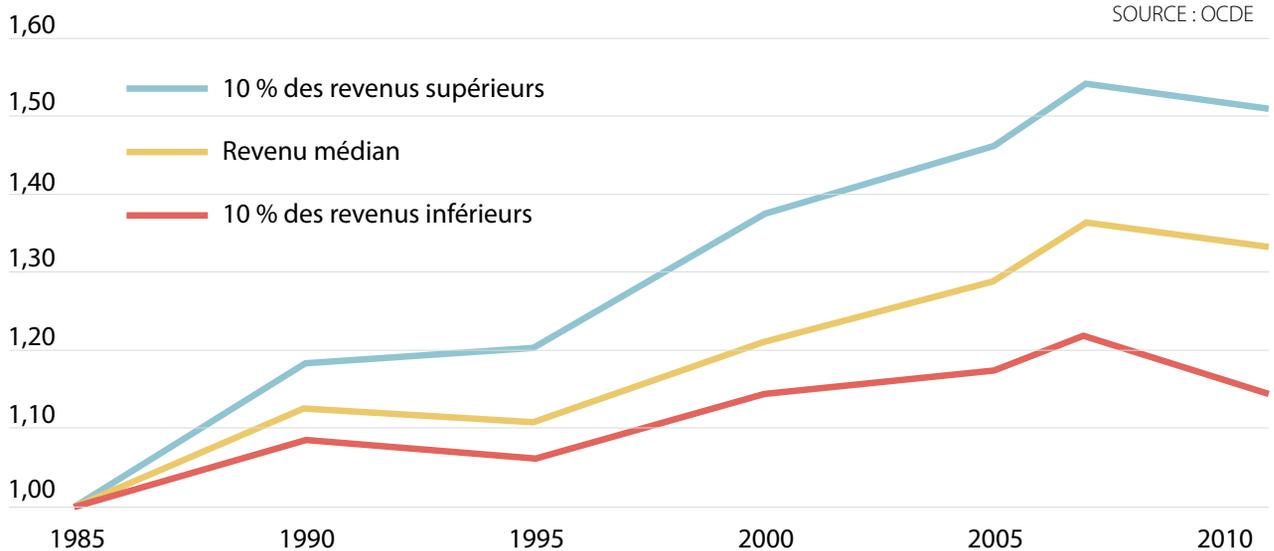
Le discours populiste, en vogue ces dernières années pour accompagner (faire accepter ?) cette situation, ne résiste pas à l'analyse. Non, un chômeur ne vit pas mieux qu'un salarié, un allocataire de la CMU n'est ni mieux soigné, ni en meilleure santé qu'un cotisant au régime général et cette jeune femme avec deux enfants à charge n'a pas choisi d'aller

travailler le dimanche par amour d'un travail quasi-bénévole !!!

## Les deux font la paire

Aujourd'hui, en 2016, on ne peut pas évoquer les inégalités sans faire référence à la pauvreté, et réciproquement. La montée des unes engendre l'autre, et la pauvreté est le premier facteur de l'inégalité lui permettant même de perdurer et de progresser. Lutter, refuser les inégalités, c'est lutter contre la pauvreté, sociale, économique, culturelle. —

### ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES PAR GROUPE DE REVENU DANS L'OCDE (BASE 1 EN 1985)



## En finir avec les inégalités extrêmes

Étant donné l'ampleur de la concentration grandissante des richesses, la confiscation des opportunités et la représentation politique inégale constituent une tendance forte et inquiétante. Par exemple :

- Près de la moitié des richesses mondiales sont maintenant détenues par seulement 1 % de la population.
- La richesse des 1 % les plus riches s'élève à 110 000 milliards de dollars. C'est 65 fois la richesse totale de la

moitié la moins riche de la population mondiale.

- La moitié la moins riche de la population mondiale possède la même richesse que les 85 personnes les plus riches du monde.
- Sept personnes sur dix vivent dans un pays où l'inégalité économique a augmenté au cours des 30 dernières années.
- Les 1 % les plus riches ont augmenté leur part de revenu dans 24 des 26 pays pour lesquels nous disposons

des données entre 1980 et 2012.

- Aux États-Unis, les 1 % les plus riches ont confisqué 95 % de la croissance post-crise financière depuis 2009, tandis que les 90 % les moins riches se sont appauvris. C'est pour tenter d'influer sur cette situation inacceptable que l'association Oxfam a lancé récemment une grande campagne pour mettre fin aux inégalités extrême. Nous vous invitons à signer la pétition : <https://act.oxfam.org>

# Action sociale à Bercy : où en est-on ?

**L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dit que « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération [...] et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir ».**

L'État consacrait dans nos ministères économiques et financiers, jusqu'en 2015, environ 180 millions d'euros aux politiques sociales, dont 160 pour l'action sociale et 20 pour la santé au travail. Lors du comité technique ministériel d'octobre 2015, les ministres ont annoncé une réduction du budget d'action sociale, de presque 30 millions, du jamais vu à Bercy !

A cela s'ajoute une ponction de 8 % sur le budget, ponction nommée « réserve de précaution », que l'État s'octroie tous les ans ! Pour la CGT, il est impensable d'accepter cette politique que nous impose l'administration. C'est pour cela que nous avons refusé de siéger dans les différentes instances depuis juin 2015.

Le dialogue social a repris lors d'une réunion le 3 décembre avec la sous-direction d'action sociale. Nous y avons acté la construction d'un projet sur la durée ainsi que la mise en place d'une méthode de travail et de concertation. Le cycle de discussions portera sur :

- > l'orientation de l'action sociale ministérielle, les prestations, le budget ;
- > une meilleure gouvernance et indépendance des associations, place et rôle

des organisations syndicales au sein de ces dernières.

Un groupe de travail commun entre le Comité technique ministériel et le Conseil national d'action sociale s'est tenu le 17 février 2016. Plusieurs fiches thématiques recensant les prestations d'action sociale nous ont été présentées sur la restauration, le logement, l'aide à la parentalité ainsi que le bilan d'exécution des dépenses depuis plusieurs années.

L'action sociale au ministère, son efficacité et même son existence sont intimement liées aux luttes et aux mobilisations des personnels. Tout ce dont nous bénéficions aujourd'hui a ainsi été obtenu par la lutte des agents et l'implication de leurs représentants syndicaux.

La CGT reste mobilisée et continue à se battre pour défendre une action sociale qui réponde encore plus largement aux besoins de toutes et tous.



## EN BREF...

### Oui au travail le dimanche... mais pour les autres !

C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé par le journal Le Parisien courant décembre. 68 % des personnes interrogées déclarent être favorables au travail le dimanche. Elles sont cependant 53 % à déclarer être

contre le fait de travailler ce jour. Par ailleurs, 64 % disent penser que la loi sur le travail le dimanche ne créera pas d'emploi, voire même en supprimera. Paradoxe...

# Quel plan pour le travail du 21e siècle ?

**Un nouveau et troisième plan national de santé au travail pour les années 2016 à 2020 vient d'être élaboré et publié par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Ces orientations partent d'une analyse partagée de la situation française par les organisations professionnelles et d'employeurs, les organisations syndicales de salariés et les pouvoirs publics.**

**A**insi, les différents acteurs conviennent que *« force est de constater que, plus de 25 ans après l'adoption de la directive-cadre européenne de 1989, la culture de prévention demeure en France encore globalement en mode mineur »*. Le plan établit en conséquence **deux axes stratégiques** :

> donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention ;

> améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi.

**Et un axe transversal** : renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention.

Pas trop étonnant que l'on retrouve ces grandes lignes dans la déclinaison du plan ministériel (encadré p13). Le même constat des situations de travail réel prévaut dans tous les secteurs de la société. Le conseil d'orientation des conditions de travail pose même la question d'élargir le périmètre du travail salarié, aux autres formes de travail comme le travail indépendant et celui dans les trois versants



© mainphoto - Fotolia

de la Fonction publique. Mais l'actualité réserve quelques grandes contradictions ! Le chantier de démolition du code du travail vient percuter cet affichage de bonnes intentions. De quel dialogue social s'agit-il quand le gouvernement propose de rogner les droits des salariés et des instances représentatives du personnel ? Pour répondre à l'urgence sociale

et économique, face aux appétits des actionnaires, les entreprises, nos institutions publiques financières ont besoin de plus de contrôle et de transparence et les salariés, leurs représentants doivent avoir la garantie de leurs droits avec la perspective de nouveaux droits. L'abandon du projet de loi sur le travail constitue une première condition non-négociable.

## Consultation des syndiqués : à ton clavier !

D'ici le mois de juin, nous allons réaliser un livret à ton intention, sur le thème de la santé, la sécurité et des conditions de vie au travail. Cette brochure sera envoyée à chaque adhérent de la Fédération avec le prochain numéro du journal. Elle fera un rappel des droits et garanties des agents et de nos revendications. L'objectif de cette

publication vise à enrayer le développement de la souffrance au travail et à améliorer la vie quotidienne au travail. Il s'agit de susciter l'action collective et de permettre aux agents de reprendre la main sur leur travail. En ce sens, nous sollicitons ton avis. D'après ton expérience de la vie dans les services, quels sont les éléments

prioritaires et incontournables qui doivent, selon toi, être abordés pour répondre à cet objectif ? Nous proposons de retenir les points saillants de vos expressions. Tu peux nous faire part de tes propositions, d'ici fin mars, à : [sante.travail@cgtfincances.fr](mailto:sante.travail@cgtfincances.fr)

Nous persistons d'ailleurs à penser que la meilleure défense du code du travail consiste à l'utiliser, à réclamer son application et revendiquer de nouveaux droits dans la vie de tous les jours ! Rappelons encore que la Fonction publique est soumise à la quatrième partie du code du travail, ce que de nombreuses directions persistent à ignorer. L'État employeur peine à respecter le droit au même niveau qu'il l'exige des citoyens.

Le plan ministériel Santé, sécurité et conditions de travail sera examiné au Comité technique ministériel du 6 avril. Nous avons renouvelé aux ministres notre demande de réponses claires au sujet du renforcement des moyens humains et financiers en matière de prévention, des moyens syndicaux (droits et formation).

Seuls le renforcement des acteurs et des moyens de prévention, le développement de la démocratie sociale avec l'implication des salariés dans les processus de travail et les décisions au niveau des projets, peuvent permettre de passer un cap significatif pour améliorer les conditions de vie au travail. Tous ensemble, public-privé, mobilisons-nous ! —

© Miriam Dörr - Fotofia



## Plan ministériel Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) 2016-2019

Ce plan est composé de deux axes d'orientations stratégiques.

**1/ Instituer une approche pluridisciplinaire des enjeux de santé dans tous les aspects du travail, en amont des décisions.** Trois objectifs sont identifiés pour progresser dans ce sens en direction de l'agent, de l'agent encadrant et du comité d'hygiène sécurité et conditions de travail. Chaque agent doit pouvoir échanger sur le métier et le travail réel ainsi que participer aux décisions d'organisation. L'agent encadrant doit situer les enjeux de santé comme une mission à part entière et l'intégrer dans toutes les dimensions du travail. Le CHSCT a un rôle déterminant de consultation en amont des décisions pour être en appui des comités techniques et élaborer des mesures de prévention. Tout cela implique de développer une culture de prévention en termes d'appropriation de connaissances et de soutien.

**2/ Développer la prévention de la désinsertion professionnelle (perte d'emploi pour des raisons de santé) et accompagner les agents victimes de problèmes graves de santé.** A partir des situations en termes de gravité ou d'incidence du risque, il s'agit de cibler des actions de prévention primaire. Pour les agents ayant subi des atteintes à leur santé, il s'agit de développer des actions de prévention secondaire et tertiaire.

Sur la méthode, une centaine d'outils méthodologiques seront réalisés pour engager les actions : notes directives, guides, supports de formation. La production de ces documents s'effectuera en lien avec toutes les directions avant d'être concertée en CHSCT ministériel. En plus des actions du plan précédent, ont été ajoutés des actions de prévention de certaines situations d'expositions : travail sur écran, conflits et harcèlement.

D'autres annonces ont également été faites comme : des études ergonomiques permettant la prévention des tensions musculo-squelettiques, la mise en place du suivi médical post-exposition et post-professionnel amiante, la mise à jour de fiches de risques « métiers » pour les agents susceptibles d'être exposés à des facteurs de pénibilité,...

Ce plan engage l'ensemble des directions et services. Le secrétariat général de Bercy et les directions rendront compte au moins une fois par an en CHSCT ministériel de la mise en œuvre du plan.

# Le vrai/faux sur la loi Travail

La loi sur le travail est au cœur des préoccupations sociales au moment où ces lignes sont écrites. Avec près d'un million de signatures, la pétition « loi travail : non merci » met le Gouvernement sous pression. A tel point que la tentative de référendum engagée par le Medef avec sa pétition intitulée « oui à la loi travail » paraît ridicule au vu de ses quelques signatures. Le Gouvernement pour tenter de nous expliquer que nous n'avions rien compris à sa loi, s'est fendu d'un Vrai/Faux publié sur le site gouvernement.fr. S'il est truffé de "petites manips" (Libération.fr) et "d'arrangements avec la vérité" (LeMonde.fr), ce contre-argumentaire offre à la CGT la possibilité de répondre point par point et de vous informer sur les conséquences concrètes que ce projet aurait sur vos droits et votre travail au quotidien. En voici quelques extraits, retrouvez l'intégralité de ce décortiquage sur [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)

"AVEC LE PROJET DE LOI, LES SALARIÉS DEVRONT TRAVAILLER PLUS D'HEURES PAR JOUR."



La durée quotidienne de travail restera fixée à 10 heures par jour comme aujourd'hui. Comme aujourd'hui, il sera possible de déroger à cette durée par accord collectif dans la limite de 12 heures par jour ou sur autorisation de l'inspecteur du travail. Le projet de loi ne modifie donc ni les durées maximales ni les modalités selon lesquelles il est possible d'y déroger.

**C'EST FAUX :** La loi prévoit aujourd'hui qu'on ne peut dépasser les 10 heures de travail par jour que dans des conditions définies par décret. Et le décret prévoit que le dépassement de 10h à 12h par jour se fait soit par autorisation de l'inspecteur du travail, très encadrée, soit, depuis la loi Fillon de 2008, par accord de branche. Le projet de loi permet maintenant de passer de 10h à 12h par jour par simple accord d'entreprise, il n'y aura plus besoin d'accord de branche. De plus, le gouvernement oublie de rappeler que :

- > Le projet de loi augmente le nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h, auparavant c'était 12 semaines, demain ce sera 16
  - > Le projet de loi permet par simple accord de passer de 44h hebdomadaires maximum sur 12 semaines à 46h.
- Le temps de travail quotidien des salariés va donc bien augmenter.

"CE PROJET DE LOI MET FIN AUX 11 HEURES DE REPOS CONSÉCUTIVES."



Aujourd'hui comme demain, la règle est que les salariés bénéficient de 11 heures de repos consécutives par jour et 35 heures de repos hebdomadaire par semaine.

Ce que change la loi : elle prévoit une souplesse pour les cadres autonomes dans l'organisation de leur temps de travail, qui souhaitent rentrer plus tôt du travail pour des raisons tenant à leur vie personnelle et retravailler de chez eux au moyen de leur ordinateur portable. Pour ces seuls salariés en forfait jour, il sera possible par accord collectif de travail de prévoir, à leur demande, un fractionnement du repos quotidien.

## C'EST FAUX :

- > Pour les salariés en forfait jours, la loi permettra un fractionnement du repos quotidien, au mépris du droit à la déconnexion, de la réglementation européenne et internationale. Il s'agit d'une atteinte très grave à la santé, qui ne fera que renforcer l'épuisement professionnel et les burn-out.
- > Pour les astreintes, le gouvernement permet aussi le fractionnement des 11H: si le salarié est amené à intervenir au cours de sa période d'astreinte, il a droit aujourd'hui à un repos de onze heures après cette intervention. Mais maintenant, on pourrait décompter des onze heures le temps d'astreinte ayant précédé l'intervention.

"L'ASTREINTE EST DÉSORMAIS CONSIDÉRÉE COMME DU TEMPS DE REPOS."



Car c'est déjà le cas aujourd'hui ! Si le salarié n'intervient pas pendant l'astreinte, la durée de l'astreinte est prise en compte pour apprécier le fait que le salarié a bien bénéficié de 11 heures de repos quotidien. En revanche, comme c'est également le cas aujourd'hui, si le salarié intervient pendant son astreinte, ce temps est considéré comme du temps de travail. La loi ne modifie rien sur ce point.

Ce qui change avec le projet de loi : aujourd'hui, lorsque le salarié est amené à intervenir pendant son astreinte, l'employeur est tenu de lui octroyer 11 heures de repos consécutives à l'issue de son intervention, y compris s'il avait déjà bénéficié d'une partie de son repos avant son intervention. Demain, lorsque le salarié interviendra pendant son astreinte, le temps de repos qu'il avait déjà pris avant d'intervenir sera pris en compte dans le calcul des 11 heures de repos.

Nous remercions le gouvernement de nous signaler un recul que nous n'avions pas vu : si le salarié est amené à intervenir au cours de sa période d'astreinte, il a droit aujourd'hui à un repos de onze heures après cette intervention. Mais maintenant, on pourrait décompter des onze heures le temps d'astreinte ayant précédé l'intervention. De plus, avec le projet de loi, les employeurs ne seront plus obligés de prévenir les salariés de leurs astreintes 15 jours à l'avance. Le gouvernement oublie de préciser que la France a été condamnée par la Cour Européenne des Droits Sociaux pour non respect de la directive européenne

sur le temps de travail qui prévoit que le temps d'astreinte ne peut pas être décompté du temps de repos. La réécriture du code du travail aurait peut être pu permettre à la France de se mettre en conformité avec le droit européen et international non ?

#### "LA LOI VA FACILITER LES LICENCIEMENTS POUR MOTIF ÉCONOMIQUE. C'EST DONC LA FIN DU CDI..."



Le projet de loi ne porte pas d'atteinte au CDI, qui doit rester la forme normale de contrat de travail. Elle ne favorise pas non plus les licenciements, qui devront, comme avant, être justifiés par des difficultés économiques, dont la réalité et la gravité doivent être démontrées par l'entreprise.

Ce qui change avec le projet de loi : le texte clarifie les conditions du licenciement pour motif économique, en fixant dans la loi des critères qui ont déjà été reconnus par le juge. Le but est de donner des repères et de répondre à un besoin de clarté ressenti tant par les entreprises que par les salariés et de donner aux partenaires sociaux, au niveau de la branche, la possibilité de préciser sa définition.

Le droit français sera comparable à ce qu'il se pratique dans la plupart des autres pays de l'Union européenne. En procédant à cette clarification, l'objectif n'est pas de remettre en cause le CDI, mais au contraire de le conforter et de lutter contre la segmentation du marché du travail. Aujourd'hui, compte tenu des incertitudes des employeurs si la situation ne se passe pas comme prévu, ils privilégient massivement le CDD qui représente plus de 85% des embauches.

**C'EST FAUX** : la loi réforme le licenciement économique et prévoit des critères beaucoup plus larges que ce qui existe actuellement. C'est d'ailleurs un rajout de dernière minute (article 30 bis), qui ne figurait pas dans la première version du texte. Le but de la loi est surtout d'éviter tout contrôle du juge. Le motif économique sera automatiquement justifié (en plus des cas actuels)

- > soit par une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires pendant plusieurs trimestres consécutifs en comparaison avec la même période de l'année précédente,
  - > soit par des pertes d'exploitation pendant plusieurs mois,
  - > soit par une importante dégradation de la trésorerie,
  - > soit par tout élément de nature à justifier de ces difficultés.
- De plus, l'examen des difficultés économiques d'une entreprise appartenant à un groupe sera limité aux entreprises du groupe implantées en France, même si le secteur d'activité du groupe est fortement bénéficiaire dans sa totalité. L'employeur souhaitant licencier en toute sécurité pourra ouvrir le manuel Trafiquer les chiffres pour les nuls.
- > Une baisse de commandes ou une baisse de chiffre d'affaire ? C'est simple : il suffit de supprimer une partie de l'activité ou de la transférer à une filiale !
  - > Une perte d'exploitation ou un dégradation de la trésorerie ? Pas compliqué, il suffit de faire un montage pour organiser des pertes artificielles.

L'intégralité du vrai/faux CGT sur : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)

## 51e congrès de la CGT à Marseille

La CGT organise son 51ème congrès à Marseille du 18 au 22 avril 2016. Celui-ci aura principalement à se prononcer sur :

- > l'activité menée par la CGT depuis le précédent congrès,
  - > le rapport financier,
  - > les orientations définies pour les 3 prochaines années,
  - > des propositions de modifications de statuts.
- Cette année les congressistes débattront autour de 5 thèmes :
- > la démarche syndicale,
  - > la construction des luttes,
  - > la relations avec les autres organisations,
  - > le syndicalisme européen et mondial,
  - > la démocratie dans la CGT.

Ensuite, le Congrès élira la Commission exécutive et la Commission financière de contrôle confédérales. Enfin, le Comité confédéral national (constitué des secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales ou de leurs représentants) se réunira pendant le congrès afin d'élire le Bureau confédéral. Ce dernier désignera en son sein le ou la secrétaire général-e.

Le congrès réunira 1000 délégués. Notre fédération y sera représentée par 23 délégués (22 actifs et 1 retraité) désignés par les syndicats de la Fédération. Vous retrouverez sur le site [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr) les documents mis à disposition de tous les syndiqués. Bon congrès aux congressistes !

la cgt  
51  
CONGRÈS  
MARSEILLE  
18 → 22 AVRIL 2016



Moi,  
quand je  
serai grande,  
j'aurai un  
salaire  
d'homme!

**27 % D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE  
LES FEMMES ET LES HOMMES :**

**STOP !**